

République Française

Département  
de la Meuse

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE L'AIRE A L'ARGONNE

---

**Séance du lundi 09 octobre 2023**

Date de la convocation : 27 septembre 2023

**Administrateurs : 20**

*L'an deux mille vingt-trois et le neuf octobre, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale.*

**Présents : 11**

**Votants : 12**

**Présents** : Martine AUBRY, Evelyne BERTHAUX, Mathilde DECHEPPE, Noëlle JACQUEMET, Dominique JEANNESSON, Dania KLEIN, Marie-Françoise KLEIN, Anne RAMAND, Claude THOMAS, Pascale ZEHR, Guillaume PALIN

**Représentés** : Thierry RAMAND représenté par Martine AUBRY

**Excusés** : Josiane BIGUINET, Sophie CHARRIOT, Luc GERARD, Dominique MARECHAL, Nathalie PHILIPPOT, Bernard RENAUDIN, Nathalie MEUNIER

**Absents** : Philippe BRISSE

---

**DCA\_2023\_15 - Objet : Tarifs du pôle ados**

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération N°DCA 05-02-2019/02,

Vu la délibération N°DCA 2022\_13 bis en date du 20 septembre 2022,

Mme la Présidente explique que la tarification adoptée pour les animations et séjours à destination des jeunes adolescents ne concerne pas uniquement l'année 2022

Préfecture de la meuse  
Date de reception de l'AR: 27/11/2023  
055-200027787-DCA\_2023\_15-DE

La Présidente propose d'adopter les tarifs suivants prenant bien en compte le quotient familial déterminé par la CAF et ce à partir du 26 septembre 2023 :

	QF	Animation Journée	Séjour court (3 nuits)	Séjour long (6 nuits)
<b>Codecom</b>	0 à 500	28 €	84 €	168 €
	501 à 750	34 €	102 €	204 €
	751 à 1200	40 €	120 €	240 €
	>1200	48 €	144 €	288 €
<b>Hors Codecom</b>	0 à 750	48 €	144 €	288 €
	>750	56 €	168 €	336 €

*Les chèques vacances sont acceptés. Les bons CAF et MSA sont déductibles.*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du CIAS décident :

- d'appliquer les tarifs proposés ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,  
Madame Martine AUBRY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 27 novembre 2023 et publié ou notifié le 27 novembre 2023
--